

## ▶ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, lundi 2 novembre 2009

### Territoire Rhône : acteur de sensibilisation au risque inondation

L'Établissement Public Territorial de Bassin Territoire Rhône lance un recensement des repères de crue du Rhône Aval dans le cadre du volet Inondation du Plan Rhône, sous l'impulsion des départements soucieux de s'engager dans cette démarche.

Acteur décentralisé de la politique de l'eau, Territoire Rhône est une Institution Interdépartementale dont la mission principale est d'assurer la concertation entre les départements membres<sup>(1)</sup> et les différents partenaires pour la mise en valeur et l'aménagement du Rhône du Léman à la Méditerranée. Territoire Rhône intervient dans les domaines de l'hydraulique, de l'environnement et du développement local.

#### ▶ Les repères de crue

Un repère de crue est une inscription matérialisant les plus hautes eaux d'une inondation donnée et la date de sa survenance. Localisé sur un support fixe, public ou privé, il peut être peint, gravé directement dans la pierre, ou constitué par une plaque de pierre ou une plaque métallique apposée à l'édifice. Les plus vieux repères connus actuellement sur le Rhône matérialisent la crue de 1616 et ont aujourd'hui un véritable intérêt patrimonial parfois peu valorisé et méconnu du public.

Territoire Rhône a initié une démarche de sensibilisation du grand public face au risque inondation en réalisant le recensement des repères de crue qui s'inscrit dans la politique de prévention des inondations soutenue par les conseils généraux et les communes. La mobilité des personnes entraîne aujourd'hui une perte de la mémoire locale et augmente la vulnérabilité des populations et des activités. Les repères de crue sont ainsi un moyen efficace de renseigner les événements passés et contribue ainsi à la diffusion de la culture du risque parmi les « gens du fleuve ».

Ce recensement s'articule autour de 4 grands axes :

▶ **Accompagner les maires dans leur obligation réglementaire de recensement**, conformément à la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques. Des enquêtes de terrain sont en cours de réalisation depuis le Rhône amont jusqu'au Rhône aval, représentant ainsi près de 300 communes.

▶ **Réaliser la base de données** la plus exhaustive possible, en garantissant la cohérence de la démarche à l'échelle du bassin.

▶ **Diffuser l'information collectée** au plus grand nombre par une mise en consultation libre sur le site internet de Territoire Rhône [www.eptb-rhone.fr](http://www.eptb-rhone.fr) et par l'envoi des informations aux communes concernées.

▶ **Initier la pose de nouveaux repères**. Territoire Rhône proposera des sites pertinents pour la pose de nouveaux repères des plus hautes eaux connues. L'objectif étant de faire de ces repères destinés à entretenir la mémoire des inondations un outil accessible à tous et inscrit au sein des territoires concernés.

<sup>(1)</sup> L'Ain, l'Ardèche, les Bouches du Rhône, la Drôme, le Gard, l'Hérault, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie, la Haute-Savoie, le Vaucluse

#### Contact Presse :

Karine GUILLERMAUD

Tél. + 33 (0)4 75 78 16 82  
+ 33 (0)6 75 19 02 75

[karine.guillermud@eptb-rhone.fr](mailto:karine.guillermud@eptb-rhone.fr)